



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Saint-Quay-Perros
VERSION POUR ARRÊT : 24/06/2025
Version pour second arrêt : 16/12/2025

DGFiP Cadastre® 2025
Échelle courante : 1:5597
Réalisation : CITADIA

- SUP :**
- AC1: Monument historique inscrit ou classé
 - AC2: Périphère de protection des monuments historiques
 - AC3: Encinte de site inscrit ou classé
 - AC3: Réserve naturelle
 - AC4: Site patrimonial remarquable
- AS :**
- AS1: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - AS1I: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
 - AS1S: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone sensible)
 - AS1R: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (bande enherbée)
 - AS1BE: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (bande enherbée)
 - AS1ZE: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone éloignée)
 - AS1C: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone complémentaire)
- EL :**
- ELB: Champs de vue et servitudes instituées ou maintenues en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
 - ELP: Servitude de passage des piétons le long du littoral
 - ELR: Servitude de passage des piétons le long du littoral
 - ELI: Servitudes relatives aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations
- LI :**
- LI: Canalisation de transport de gaz
 - LI3: Périmètre de servitudes autour d'une canalisation de transport de gaz
 - LI4A: Protection des lignes électriques aériennes
 - LI4S: Protection des lignes électriques souterraines
 - LI4: Protection des lignes électriques aériennes ou souterraines
- PT :**
- PT1: Centre de réception radioélectrique
 - PT1P: Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2: Centre de réception ou émission radioélectrique
 - PT2E: Centre de réception ou émission radioélectrique
 - PT2P: Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- TI :**
- TI: Servitude relatives aux voies ferrées
 - TI1: Servitude relatives aux voies ferrées
 - TI2: Servitude aéronautiques de dégagement
 - TI3: Servitude aéronautiques de dégagement
 - TI4: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
 - TI5: Servitude établie à l'intérieur des zones de dégagement
- PM :**
- PM1: Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

INFORMATIONS :

- Limites communales
- AO100 Parcelles cadastrales
- Bati dur
- Bati léger

